

tenue sous la présidence de Madame HAMELINE, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2302422 RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler la décision du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence du 22 septembre 2022 portant retrait d'agrément d'assistante familiale de la requérante.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame C

SELARL D'AVOCATS ARNAULT CHAPUIS (Cour)

Défendeur

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

02) DOSSIER N° 2302434 RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC

Titre de l'affaire Annuler la décision du 30 septembre 2022 par laquelle le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence a licenciée la requérante de son poste d'assistante maternelle.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame C

SELARL D'AVOCATS ARNAULT CHAPUIS (Cour)

Défendeur

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Arrêté le 03/03/2025

Le président du tribunal